Quarante-cinquième année. — N° 271. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 13 Novembre 1886.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 NOVEMBRE 1886

Chronique générale.

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les députés se sont réunis hier dans les bureaux pour nommer une commission de vingt-deux membres en vue d'examiner une proposition de loi de MM. Planteau et Michelin, portant abrogation de la loi du 18 germinal an X, abrogation du Concordat.

13 commissaires sont pour, 9 sont contre.

Mr Freppel a été élu par le 9e bureau.

Dans un excellent discours sur la loi de finances, M. Camille Fouquet, député de l'Eure, a démontré par des chiffres précis que les facultés contributives du pays étaient obérées jusqu'au dernier excès : donc il faut absolument réduire les dépenses. M. Fernand Faure, de la Gironde, a corroboré cette thèse en démontrant qu'on pouvait réaliser plus de quinze millions d'économies rien que sur les frais généraux des ministères. Quel gaspillage ministériel !

***

Une demande de crédit de 500,000 fr. a été déposée hier à la Chambre pour venir en aide aux inondés de la vallée du Rhône. Des dépêches des préfets de l'Isère, de la Drôme, de Vaucluse, du Gard, des Bouches-du-Rhône annoncent que la crue du Rhône et de la Durance augmente et inspire de vives inquiétudes.

***

MORT DE M. PAUL BERT

Hier matin, des bruits alarmants ont couru sur la santé de M. Paul Bert, atteint de dysenterie. Certains en doutaient et ne pouvaient croire que le « précieux Tonkin », après avoir dévoré des milliers de soldats, s'attaquât aux civils et surtout au résident général.

Hier soir, à la fin de la séance de la Chambre, le président du Conseil a annoncé la mort de M. Paul Bert.

« La France perd en lui, dit-il, un de ses enfants les plus dévoués et le gouvernement un de ses collaborateurs les plus dévoués.

» La Chambre ressent vivement la perte que la France vient de faire.

» La France n'oubliera pas les services rendus par M. Paul Bert qui avait accepté un poste où l'honneur et la gloire s'achètent au prix de la vie. »

***

Avant même d'avoir construit la fameuse tour Eiffel, M. Lockroy se trouve déjà aux prises avec de sérieux embarras.

Le gouvernement, avec la légèreté qu'on lui connaît, a complètement oublié, paraît-il, que, par actes notariés, la Ville de Paris a aliéné en partie l'usage des jardins du Champ-de-Mars.

L'une des propriétaires, à qui la jouissance du parc a été ainsi concédée, le rappelle inopinément à M. Lockroy par ministère d'huissier.

Aux termes de l'acte signifié, défense est faite au ministre de procéder à la construction de la tour, et ce :

« Attendu que Mme la comtesse de Poix a acheté des terrains au Champ-de-Mars et que la Ville de Paris, en les lui vendant, lui a donné pour elle et ses locataires la jouissance du parc. Or, la construction de la tour Eiffel dans ce parc devant priver Mme la comtesse de Poix de la jouissance du jardin, elle assigne à la fois le ministre commissaire général, le préfet de la Seine et M. Alphand. »

Les incidents du litige seront curieux à enregistrer.

***

M. le Comte de Paris et Madame la Comtesse de Paris, la princesse Hélène, leur fille, et Mgr le duc d'Aumale sont arrivés lundi à Sandrigham, avec le prince Christian de Schleswig-Holstein et la princesse Christian (fille de la reine Victoria), et ont rendu visite au prince de Galles, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

L'héritier de la couronne d'Angleterre entrait lundi dans sa 46e année.

***

TOUJOURS LES ESPIONS PRUSSIENS.

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Il paraît que la loi sur l'espionnage ne nous a pas tout à fait délivrés de la détestable engeance des espions prussiens. La semaine dernière, un individu venait demander l'hospitalité chez M. Guedené, propriétaire à Vancé. M. Guedené lui demanda ses papiers et vit que le vagabond arrivait de... Saxe ! C'était venir chercher de l'ouvrage de loin. Comme le temps était épouvantable, et qu'on n'eût pas mis un chien dehors, M. Guedené garda son Saxon. Le lendemain matin, avant de partir, celui-ci serra avec effusion la main de son hôte en lui disant : « Vous m'avez donné un asile, merci ; mais, soyez tranquille, vous me reverrez dans d'autres circonstances et sous un autre uniforme. »

» Est-ce assez clair ? O Français, tu seras donc toujours la dupe des fils de Gretchen ?

» Que voulez-vous que fassent les particuliers ? Quand ils arrêtent les espions prussiens, le gouvernement français, par peur de l'Allemagne, les remet en liberté.

***

INSTITUTRICES LAÏQUES

La cour d'assises du Cher vient de juger une institutrice laïque, Mlle Rousseau, coupable d'infanticide. Le *Messager du Cher* donne sur cette affaire les détails suivants :

« Augustine Rousseau était institutrice adjointe à Genouilly (Cher), où sa conduite légère était l'objet des appréciations sévères de chacun, lorsque, le 20 juin, le bruit se répandit qu'elle était accouchée et avait fait disparaître son enfant. Le juge de paix de Graçay se transporta à Genouilly et obtint immédiatement les aveux de cette jeune fille, qui raconta les circonstances de son crime avec détails. »

Néanmoins les jurés ont acquitté Augustine Rousseau.

Il y a quelques semaines, la *Gazette d'Auvergne* parlait de l'institutrice laïque de Menat (Puy-de-Dôme), Mlle Bost, envoyée en congé de six mois pour cacher à ses élèves une situation intéressante, et vers la même époque, le *Courrier de Riom* faisait remarquer que Mlle Bost avait trouvé une émule à l'école laïque de Saint-Georges, même département, dans la personne de l'institutrice, Mlle Anna M...

Nous lisons aussi dans le *Journal du Loiret* :

« Un gros scandale vient d'éclater dans une commune des environs de Checy.

» Il s'agit de l'institutrice laïque, jeune personne de vingt-quatre ans, dont la conduite plus que légère, et qui donnait lieu à des plaintes trop fondées malheureusement, a fini par porter ses fruits... Nous ne voulons pas en dire davantage par égard pour nos lecteurs.

» Ce qui rend ce fait particulièrement regrettable, c'est que l'administration compétente n'a pris aucune mesure pour prévenir l'éclat de ce scandale. Elle ne pouvait pourtant pas ignorer l'état des choses ; mais il semble qu'elle ait obstinément fermé les yeux pour ne pas voir, comme, du reste, elle fermait les oreilles pour ne pas entendre. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été prévenue.

» Dans l'intérêt de l'enseignement universitaire, comme dans celui de la morale publique, l'administration devrait exercer une surveillance plus vigilante sur le personnel auquel elle accorde sa confiance et qu'elle impose trop souvent aux communes. »

Ces nombreux exemples de morale laïque, exemples qui se multiplient partout, prouvent que le personnel enseignant est fort bien choisi et mérite la confiance des parents !!!

Voilà cependant les filles destinées à remplacer les sœurs !!!

---

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Ma voix était assurée, mon geste énergique ; l'indignation qui grondait en moi me donnait des forces dont je me serais cru incapable. Léonce était rembruni et avait perdu son air aimable.

— Tes faux, dit-il brutalement, ne nous regardent pas.

— Vraiment ! Tu oublies, monsieur le vicomte, que c'est toi qui me les a conseillés, ces faux... Ah ! tu t'y entends !... Puis, ignorais-tu ma position ? Ne savais-tu pas que j'étais appointé à deux mille cinq cents francs, que je n'avais aucune fortune personnelle ? Tu me croyais millionnaire, peut-être ? Allons donc ! quels juges persuadés-tu ?

— Moi, dit gravement Lentague, j'ignorais vos malversations.

— Bien entendu ! Et c'est pour cela sans doute que vous y faisiez allusion, quand vous m'avez engagé dans cette ridicule entreprise ! Ah ! j'ai compris alors que vous aviez reçu les confidences de M. le vicomte ; et la crainte d'être dénoncé par vous n'a pas été sans influence sur mes déterminations. Combien de fois, par un mot, par une allusion plus ou moins directe, vous m'avez fait faire un nouveau pas dans le bourbier ! Vous ne vous rappelez donc pas ce que vous me disiez quand je vous objectais la difficulté, le danger d'aller plus loin ?

— Qu'est-ce que je vous disais ?

— Vous me disiez d'une voix aigre-douce : « M. Causson, ça vous est si facile ! » Et vous avez mieux fait que de me le dire, vous me l'avez écrit ! Vous saviez que ces mots-là me faisaient courber la tête ; à votre tour, cela pourrait bien vous gêner !

L'étonnement et la crainte étaient peints sur la figure des deux coquins. Ils ne s'étaient attendus ni à cette énergie ni à cette audace.

— Nous ne savions rien, dit effrontément Léonce. Du reste, tu n'as pas de preuves.

— N'y eût-il que mes relations, dis-je, et elles seront précises et remarquables de netteté, cela suffirait, je pense, avec des gens comme vous, qui devez avoir eu déjà maille à partir avec la justice.

— Mais des preuves, encore une fois ?

— Tu oublies donc, cher ami, la lettre que tu m'as écrite ?... les appels de fonds que vous m'avez adressés, monsieur Lentague ? vos reçus, vos bordereaux, vos certificats de souscription, à tous deux ?... J'imagine que ces pièces, produites à l'appui de mes déclarations, ne laisseraient pas de faire un certain effet.

— Tu ne les montrerais pas, dit Léonce.

— Et qui m'en empêcherait ?

— Ce serait infâme, et cela ne te sauverait pas.

— Qu'importe, si vous êtes perdus avec moi ! Ah ! je vous trouve plaisants de parler aux autres d'infamie !

— Tu mens ! ces papiers n'ont pas la portée que tu dis.

— Nous verrons bien.

— Tu ne les as plus.

— Je les ai ! dis-je, en frappant ma poitrine à l'endroit où se trouvait mon portefeuille, et j'en userai !

Léonce et Lentague, convaincus de ma sincérité et de mon énergique résolution, échangèrent un rapide coup d'œil, et immédiatement leur attitude se modifia.

— Expliquons-nous, dit Léonce avec un mauvais sourire. Notre conduite te paraît abominable, et je confesse qu'elle n'est pas entièrement conforme aux principes de la morale ; mais je te prie de te mettre un instant à notre place. Pour un but que je te confierai tout à l'heure, nous avions besoin d'argent ; nous ne savions où en prendre. Tu te trouves là, sous notre main, toi, caissier, gardien des pommes d'or que nous convoitions. Si, tout d'un coup, sans préparation, je t'avais demandé 180,000 francs à emprunter, me les aurais-tu apportés ? Non. Il nous a donc fallu recourir à quelque stratagème. Cela répugnait à notre caractère ; mais il le fallait. C'est donc un emprunt que nous t'avons fait, voilà tout. Nous te devons 180,000 francs, et nous ne cherchons pas à le nier.

— Que m'importe ? vous ne me rendrez pas ce que vous m'avez pris !

— Tu te trompes, nous n'avons qu'une pensée : nous libérer envers toi. Seulement, il faut du temps. Attends que l'entreprise à laquelle nous nous sommes voués ait prospéré.

— C'est cela ! invente encore quelque conte. S'agit-il toujours d'une distillerie-modèle, ou d'une découverte du même genre ?

— Non, l'affaire est, cette fois, des plus sérieuses. Eh ! mon Dieu, rien ne s'oppose à ce que je te la confie. Tu es trop gravement compromis toi-même pour éprouver la moindre velléité de trahison.

Alors Léonce expliqua nettement, sans aucune réticence, qu'ils avaient formé, — lui, Lentague et quelques autres, — une association de joueurs, destinée à se répandre dans les différentes maisons de jeu de Paris, et à y faire de fructueuses récoltes ; déjà on avait réalisé des gains considérables,

LA GUERRE

Sous ce titre, la *France militaire* (l'un des journaux du général Boulanger) publie les lignes suivantes que nous livrons, sans aucun commentaire, aux méditations des lecteurs :

Se souvient-on du bruit que fit en Europe un de nos articles dont la conclusion était : la guerre est la seule solution de la question sociale?

On cria sur tous les tons que cet article nous était inspiré par le ministre de la guerre, et le parti militaire allemand s'empara de cette affirmation niaise pour établir que le général Boulanger désirait jouer au jeu sanglant des batailles.

Eh bien! non; nous ne visions pas les Allemands plus qu'un autre peuple. Nous parlions guerre en général, sans provoquer personne.

Il y a beau temps que nous avons résolu de n'avoir pour les provocations venues d'outre-Rhin que de la froideur et du dédain. Il fut un temps où elles nous mettaient hors des gonds, et nous disions avec emportement : Nous ne menaçons pas ; mais aussi nous ne voulons pas qu'on nous menace.

Ce temps est passé; il nous plaît maintenant de voir venir et d'attendre le moment où l'on passera de la parole aux actes.

Donc, répétons-le, nous ne visions personne dans l'article que nous venons de rappeler et qui a fait tant de bruit.

Un adversaire ou un autre, que nous importait? que nous importe encore?

Car, il ne faut pas se le dissimuler, le mal est grand, et, de l'avis de tous les hommes sensés et aimant leur pays, il est temps qu'une guerre, une guerre aussi grande que possible, vienne assainir les cerveaux surchauffés et malades d'une grande partie de la population française.

Trop nombreux sont les engraissés, les ventrus, les jouisseurs quand même, les sans-conscience, les esprits étroits, les caractères avachis, les sans-fierté, les sans-courage, les repus, toujours prêts à toutes les bassesses, toujours disposés à subir toutes les hontes pourvu qu'on les laisse digérer à leur aise.

Ils sont nombreux aujourd'hui, les juifs qui tremblent à l'idée de voir baisser la Bourse, et qui n'ont d'autres sentiments que l'amour de l'argent, le désir effréné de s'enrichir à tout prix.

Ils sont nombreux ceux qui ont perdu les notions des devoirs les plus simples ; ceux qui, ne croyant plus aux idoles religieuses, restent debout « sous les sacrés portiques », mais s'agenouillent avec ferveur devant le veau d'or.

Subordonnant les intérêts du pays aux leurs, quand on leur parle patrie, ils vous répondent : trois pour cent amortissable.

Grands apôtres de la paix universelle, ils invoquent volontiers les horreurs de la guerre, les ruines qu'elle engendre ; mais ils ne trompent personne. La vérité, c'est qu'ils ont peur pour leur peau et pour leurs écus.

Turcaret embouche la flûte de Pan et exécute des variations sur le chalumeau de Tityre, et lorsque, dans sa lâcheté de juif fils de juif, il dit que la grande tâche incombe à la génération qui nous suit, il ment, car ses joues portent encore l'empreinte du soufflet qu'il a reçu.

Il faut aux convulsionnaires de l'argent, pour les régénérer, pour leur remettre un peu de cœur au ventre, de grands maux, de grandes peines, des malheurs même. Il faut donc la guerre, la grande guerre avec ses péripéties tempétueuses, pour leur inspirer le salutaire mépris des richesses et des jouissances malsaines, pour les ramener à ces principes de solidarité nationale qui ont fait la gloire de leurs pères.

La guerre! Mais il faut en souhaiter la perpétuité. Non. Non, qu'elle ne disparaisse pas, car elle est, selon nous, la plus haute, la meilleure expression de la volonté d'en haut. Nous ne sommes pas de ceux qui la regardent comme un fléau, comme une impiété, comme un monstre que le monde, après de suprêmes convulsions, doit rejeter de ses entrailles. Et nous regarderions comme un jour de colère et de malédiction le jour où cette source mystérieuse de l'expiation viendrait à se tarir.

Sans la guerre, la lèpre hideuse qui nous dévore gagnera bientôt le reste du peuple français qui ne se livre pas à l'agiotage. La plaie s'étend chaque jour, gangrenant les consciences, et notre pauvre France est menacée de tomber dans la honte et l'esclavage.

Jamais plus qu'aujourd'hui on ne constata la nécessité d'une loi terrible. Toutes les réhabilitations, toutes les expiations sortiront des ruines de la guerre. Une école sanglante produira les plus hautes vertus.

« Ces militaires, — dira-t-on, — les voilà qui entreprennent la sanctification de la guerre ; ils l'aiment en quelque sorte comme une maîtresse terrible et impétueuse dont on chérit jusqu'aux emportements. »

Non, ce n'est pas cela : il arrive un moment où les militaires constatent l'affaissement général des caractères, et alors ils disent qu'il faut cesser de jouir.

A cette heure funeste le soldat qui détruit doit passer avant le génie qui crée et perfectionne ; car que détruit-il, avant tout, sinon les civilisations corrompues?...

Cet article, nous le répétons, est extrait de la *France militaire*, l'un des porte-voix et des plus chauds admirateurs du ministre de la guerre actuel.

LE PAYSAN

Le refus obstiné de la majorité républicaine à vouloir s'occuper de la loi sur les céréales, a excité au plus vif le mécontentement des campagnes. Les journaux sont remplis des protestations et de plaintes à cet égard. Ecoutez, entr'autres, avec quelle chaleur le *Journal des Landes* plaide, en cette conjoncture, la cause du paysan :

« Cet homme, dit-il, c'est la France, c'est l'honneur, la prospérité du pays.

» Comment? me direz-vous.

» Je m'explique :

» Il y a, en France, 14 millions d'agriculteurs, de paysans, de gens qui, au prix de leurs sueurs, de leur travail, mettent en culture la terre de France et nous donnent les denrées nécessaires à la vie. C'est donc le paysan qui nourrit la France.

» C'est le paysan qui paye la plus grande partie des impôts directs et indirects. C'est donc le paysan qui fournit à la France les ressources qui lui sont nécessaires.

» C'est le paysan qui fournit à notre armée la plus grande partie du contingent de terre et de mer. C'est donc le paysan qui défend la France.

» C'est le paysan qui vend ses denrées au marché et qui rapporte de la ville les vêtements, ustensiles, objets de fantaisie dont il a besoin. C'est donc le paysan qui fait marcher le commerce.

» C'est le paysan qui achète des charrues, des batteuses, des herses, des faneuses et des faucheuses. C'est donc le paysan qui fait marcher l'industrie.

» C'est le paysan qui produit les masses de marchandises transportées journellement par les chemins de fer. C'est donc le paysan qui alimente la grande industrie des transports.

» Sans le paysan, que serait la France?

» Rien!

» Sans le paysan, qui nous nourrirait?

» Sans le paysan, qui payerait les impôts?

» Sans le paysan, qui formerait l'armée?

» Sans le paysan, que ferait le commerce?

» Sans le paysan, que ferait l'industrie?

» Sans le paysan, à quoi serviraient les chemins de fer?

» Si, sans le paysan, il n'y a plus de production agricole, plus de ressources pécuniaires pour l'Etat, plus d'armée, plus de commerce, ni d'industrie, il faut en conclure que le paysan est tout en France, et que dans cet homme en blouse bleue, au visage brûlé par les grands hâles de l'été et aux mains calleuses, nous trouvons l'image de la Patrie française.

» Et que fait la République pour cet homme?

» Je laisse à chaque paysan le soin de résoudre la question à sa manière. »

ÉTRANGER

Le duc d'Orléans à Sandhurst. — L'impératrice Eugénie et le Comte de Paris.

On télégraphie au *Matin* :

« Londres, 11 novembre.

» Le Comte de Paris a été autorisé à envoyer son fils, le duc d'Orléans, à l'Ecole militaire de Sandhurst.

» L'Ecole est située près de Farnborough, où réside l'impératrice Eugénie.

» Le Comte de Paris a chargé M. Tristan Lambert de prier l'Impératrice de ne pas s'affliger de voir ainsi près d'elle le duc d'Orléans, dont la jeunesse pourrait raviver en elle le souvenir du fils dont elle pleure encore la mort.

» Le Comte de Paris ajoutait qu'il avait conservé un souvenir ineffaçable du Prince impérial dont il avait admiré le courage.

» M. Tristan Lambert a remis la lettre du Comte de Paris à l'Impératrice, qui a répondu de la façon la plus courtoise, remerciant chaleureusement le Comte de Paris. »

On télégraphie de Copenhague, 11 novembre :

« Le prince Waldemar a fait savoir ici qu'il avait télégraphié aux régents de Bulgarie pour les remercier de l'honneur que lui avait fait la Sobranié.

» Le prince, dans sa réponse aux régents, dit que la décision appartient à son père le roi de Danemark, mais qu'il croit qu'il sera personnellement retenu par d'autres devoirs.

» Cette réponse est considérée comme présageant un refus. »

La presse allemande et la presse anglaise commentent ainsi le discours prononcé par François-Joseph.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* est d'avis que ces déclarations arrivent en temps opportun pour réduire à leur juste valeur les appréhensions qu'avaient produites les derniers incidents ; car, si le discours du trône laisse entendre que la crise bulgare donne lieu à de sérieuses inquiétudes, il établit aussi d'une manière évidente que le nœud de cette crise ne réside pas dans les divergences de vue des puissances.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* est d'avis que le discours impérial indique plutôt les intentions pacifiques des divers cabinets et les bonnes relations de l'Autriche-Hongrie avec toutes les puissances.

Les journaux anglais donnent une note à peu près identique. Il serait, écrivent-ils, très difficile de dire si le discours prononcé samedi par l'empereur François-Joseph, devant les Délégations, a produit ici une bonne impression.

Cependant, ce discours n'était nulle part attendu avec plus d'anxiété qu'à Londres, l'opinion générale étant qu'il serait catégorique et décisif.

On trouve en tout cas qu'il est très sage et très judicieux, qu'il a moins pour objet de prévenir la Russie que de calmer les Délégations, et qu'en réalité il laisse à la Russie la même liberté d'action qu'auparavant.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 novembre.

Il y a une reprise de 10 centimes sur nos rentes : 3 0/0, 82.60 ; 4 1/2 0/0, 109.50.

Les achats suivis qui s'opèrent sur les obligations Foncières et Communales à lots du Crédit Foncier doivent porter prochainement au pair les titres des emprunts 1879, 1880 et 1883 qui ne sont pas encore parvenus à ce niveau. Les actions sont bien tenues à 1,423.

L'action de la Société Générale est demandée à 478. Le bilan arrêté à la date du 31 octobre vient d'être publié. Il en ressort pour le dixième mois de l'année une augmentation de 285,000 fr. dans le solde du compte de profits et pertes qui s'élève à 3,093,000 fr.

On traite à 595 et 598 l'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants sur laquelle un coupon d'acompte de 7.50 vient d'être détaché. A ce cours, le titre coûte net à payer de 220 à 223 fr. et il rapporte plus de 7 0/0.

L'action de Panama est l'objet de négociations assez actives à 418. M. de Lesseps est à la veille de son retour. On ne tardera pas à ressentir les heureux effets que ce voyage du président aura eu pour le crédit de la Compagnie.

Marché assez actif sur les actions de nos Chemins de fer. Obligations de 385 à 395.

Nouvelles militaires.

LA GENDARMERIE

Un certain nombre de brigades de gendarmerie à cheval viennent d'être transformées en brigades à pied. Plusieurs journaux ont paru s'émouvoir de cette mesure sans se rendre compte de la manière dont il est procédé à cet égard.

La gendarmerie à cheval comptait 2,328 brigades à cheval et 4,897 brigades à pied.

Cette proportion n'a pas paru en rapport avec les besoins du service. Un pareil nombre de gendarmes à cheval est un véritable luxe qui n'a pas sa raison d'être et on s'est préoccupé de transformer en brigades à pied les brigades à cheval signalées comme inutiles.

La question pour chaque brigade est étudiée au point de vue militaire, d'abord par les chefs de légion, puis par les généraux inspecteurs, enfin par les commandants de corps d'armée. Leur avis est soumis ensuite à l'appréciation des ministres de l'intérieur et de la justice et ce n'est que

---

et on formait de grands projets pour l'été : on irait en province, à l'étranger, dans différentes villes d'eaux, et tout faisait présager que la campagne serait bonne. Quant aux moyens employés par ces honnêtes joueurs, Léonce ne craignit pas de me les indiquer : ils trichaient. Et, joignant l'exemple à la parole, il prit un jeu de cartes dans un tiroir, se mit à le manier, à faire des passes, à faire sauter la coupe, à filer la carte avec une effrayante dextérité. Je le regardais avec stupeur. A quels misérables m'étais-je confié! à quel degré d'infamie étais-je descendu!

— Et c'est toi qui te livres à un pareil métier? m'écriai-je.

— Je n'en ai jamais connu d'autre, répliqua-t-il effrontément.

Il disait vrai ; — et, pour le noter en passant, son duel en Belgique n'avait eu d'autre cause qu'une tricherie au jeu vivement relevée par un honnête garçon, dont il avait fait le lendemain sa victime.

Ah! si cette triste aventure m'avait été plus tôt révélée, si j'avais été édifié sur le compte de ce voleur doublé d'un spadassin!

— Et tu t'imagines, continuai-je, que je consentirai à être ton associé dans une semblable entreprise, à partager avec toi un gain honteux?... Jamais!

A cette déclaration, Lentegue partit d'un éclat de rire, et Léonce me dit avec colère :

— Vous vous y prenez un peu tard, mon cher monsieur Causson, pour avoir de ces élans d'indignation. Fouillez donc vos papiers et vos livres, et vous les trouverez plus sales que mes cartes.

Je gardai le silence et baissai les yeux : C'était vrai! caissier infidèle et faussaire, j'étais descendu au-dessous de ces gredins!

— Soyons donc raisonnable, continua Léonce, et n'ayons pas de ces pruderies intempestives. C'est en bel et bon argent, laborieusement gagné à la sueur de nos doigts, que nous te rembourserons, intérêts et principal. Le tapis vert tiendra les promesses de la distillerie modèle.

Ces derniers mots me rappelèrent les contes dont j'avais été berné.

— Tiens, tu mens encore! lui dis-je. Tu te vantes d'une infamie dont tu es parfaitement capable, mais que tu n'as pu commettre. Tu as volé au jeu, soit!... mais monter une association de grecs, fonder une société en commandite pour exploiter les salons de jeu de Paris et de l'étranger? c'est au-dessus de tes forces! Tu n'as plus un sou des sommes que toi et ton digne ami m'avez escroquées. Vous les avez dissipées, mangées!

— Ayez donc du génie pour être ainsi méconnu! fit Léonce avec une amertume ironique. Mon cher Causson, on ne peut plus te suivre dans les soubresauts de ton imagination : hier tu étais trop crédule, aujourd'hui tu ne l'es plus assez. Ce que je te dis est l'exacte vérité. L'association dont je te parle existe et fonctionne assez convenablement, je m'en vante. J'en suis l'agent principal et pardessus le marché le caissier... non pas un caissier pour rire, qui n'a rien à enfermer sous clef; ma caisse est garnie... et en règle! nous avons de la probité, nous autres! entre nous, s'entend. Ah! tu m'accuses d'avoir dissipé le montant de ton prêt, de ton apport social, tu vas en juger.

Cette scène se passait dans la chambre à coucher.

Il fit jouer le ressort d'une porte dissimulée dans la boiserie, entra dans un petit cabinet tout rempli de hardes, poussa un second ressort et ouvrit la porte d'une cachette pratiquée dans le mur; dans cette cachette il y avait un coffre élégant, qu'il prit et qu'il apporta avec effort, car il paraissait lourd. Il le posa sur la table, tira une clef et l'ouvrit.

— Regarde! dit-il; voilà ce qui me reste de mes dilapidations.

Je regardai, et tout à coup je tressaillis; il y avait là, tant en or qu'en billets de banque, de deux cent cinquante à trois cent mille francs!

(*A suivre.*)

lorsqu'il y a avis unanime de toutes les autorités que la transformation a lieu.

On a objecté également que ces transformations pourraient nuire au service des prévôtés en campagne. Or le service de la gendarmerie aux armées emprunte au maximum 100 gendarmes à cheval à chaque légion.

Toutes les transformations faites, il restera encore plus de 2,000 brigades à cheval, soit environ 1,000 gendarmes pour en fournir 200.

On peut donc être tranquille sur les résultats de ces transformations, d'ailleurs fort restreintes, qui auront pour résultat immédiat de laisser disponibles les sommes considérables dépensées actuellement sans motif et dont l'emploi plus utile est facile à trouver.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

CONCOURS MUSICAL ET FESTIVAL

Les organisateurs des fêtes musicales projetées se réuniront demain soir, à 8 heures, à l'Hôtel-de-Ville, pour étudier l'organisation du concours de musiques et du festival.

Ils ont fait de nombreuses invitations dans toute la ville.

Demain, nous publierons le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

M. Bardon, préfet de la Haute-Savoie, est nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Nelson-Chierico, appelé au poste de directeur de la Banque d'Algérie.

Notre compatriote, M. Léon Barrabant, préfet de l'Aude, est nommé préfet de la Corrèze.

RECRUTEMENT. — CLASSE 1886.

Les jeunes gens qui doivent concourir au tirage au sort de la classe de 1886, leurs parents ou leurs tuteurs, sont invités à faire dès maintenant à la Mairie la déclaration à laquelle ils sont tenus par l'article 8 de la loi du 27 juillet 1872.

AVIS AUX JEUNES GENS DE LA CLASSE

Les jeunes gens de la classe appelés à l'activité qui auraient pris part à des concours de tir ou de gymnastique en France et à l'étranger, sont invités à présenter, à leur arrivée au régiment, les diplômes des prix de tir ou de gymnastique qu'ils ont obtenus.

Mention en sera faite sur les livrets individuels.

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS

Voici encore une victime de l'empoisonnement par les champignons.

Dimanche dernier, le sieur Dupuy, ouvrier forgeron à Douces, près Doué, en se promenant dans les bois, ramassa quelques champignons.

Le soir, en rentrant chez lui, il pria sa femme de les lui accommoder; elle s'y refusa. Lui-même alors les fit cuire et soupa de bon appétit, invitant sa femme et ses enfants à goûter à sa cuisine.

Bien leur en prit de refuser ; car, le lendemain, Dupuy fut pris de vomissements.

Le docteur Milsonneau, de Doué, appelé auprès de lui, constata un empoisonnement par les champignons ; mais tous ses efforts furent vains pour sauver cet imprudent : à 4 heures du soir il rendait le dernier soupir au milieu d'atroces souffrances.

RÔLE DES ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Lundi 15 novembre.

Cadot, vol qualifié. — Défenseur, Me Raffier-Dufour.

Domergue, vol qualifié. — Défenseur, Me Guy.

Mardi 16.

Auclerl, vol qualifié. — Défenseur, Me Laguette.

Lecointre, attentat à la pudeur. — Défenseur, Me Mousset.

Mercredi 17.

Gaudin, attentat à la pudeur. — Défenseur, Me Rabille-Duchêne.

Garcin, attentat à la pudeur. — Défenseur, Me Mousset.

Jeudi 18.

Surray, attentat à la pudeur. — Défenseur, Me Affichard.

Cailleau, infanticide. — Défenseur, Me Raffier-Dufour.

Vendredi 19.

Cabellic, attentat à la pudeur. — Défenseur, Me Guy.

Bosseron, attentat à la pudeur. — Défenseur, Me Fabien-Cesbron.

Samedi 20.

Liger, Jean père, assassinat. — Défenseur, Me Morin.

Liger, Frédéric fils, assassinat. — Défenseur, Me Affichard.

Aux affaires ci-dessus viendront probablement s'ajouter les deux suivantes :

Lundi 22. — Millac, dit Carty ; Job, dit Maudoit ; Narbonne, dit Salabery, accusés de vols qualifiés. — Fille Hamard, de la rue de la Parcheminerie, tentative d'infanticide.

LES LYCÉES EN DÉCADENCE.

Il paraît que « tous les lycées sont en décadence » et cela malgré « les millions » que l'Etat « engloutit » chaque année dans les lycées.

Le *Républicain orléanais*, journal de MM. Cochery, père et fils, attribue cette décadence, vraie ou supposée, de l'enseignement secondaire universitaire, à ce fait que les fonctionnaires « qui *devraient* donner l'exemple » mettent leurs enfants « dans les établissements cléricaux ! »

Et le journal de M. Cochery, que l'on dirait inspiré par M. de Mortillet, de conclure que c'est, pour les fonctionnaires, « une obligation morale » d'envoyer leurs enfants dans ces mêmes lycées dont il vient de constater « la décadence ! »

Quel libéralisme et, surtout, quelle hauteur dans les idées !

Les lycées périclitent ? N'est-ce que cela ? Qu'on y enfourne les enfants des fonctionnaires. Est-ce que les fonctionnaires ne sont pas les esclaves de l'Etat ?

Et voilà comment la France est administrée : du petit au grand, c'est partout comme cela !

PROPAGANDE RÉPUBLICAINE

La propagande républicaine ne recule devant aucun moyen pour forcer la porte des gens.

Plusieurs maires de Maine-et-Loire nous signalent, à cet égard, un fait caractéristique : ils ont reçu par la poste invitation d'avoir à payer une somme d'UN franc au compte d'une « Société de propagande républicaine, » qui, d'office ou d'autorité, leur fait servir un exemplaire d'un ouvrage sur les « Crimes des rois de France. »

Il faut que toutes les personnes que l'on sollicite de cette façon, sachent bien qu'elles n'ont qu'une chose à faire : refuser purement et simplement l'exemplaire en question et l'avis de paiement. La poste devra renvoyer l'un et l'autre à l'expéditeur, qu'elle connaît. (*Union de l'Ouest.*)

ANGERS.

Gare Saint-Laud. — On a inauguré, lundi 8 novembre, à la gare Saint-Laud, la nouvelle salle du départ récemment édifiée et non encore terminée à l'intérieur. C'est un vaste hall, sous une toiture très élevée, avec un large espace pour le public et de faciles dégagements pour tous les services. Les salles d'attente sont à gauche au lieu d'être à droite ; elles ont été aussi restaurées et appropriées en rapport avec la nouvelle salle de départ : la salle des premières est devenue la salle des troisièmes et vice versâ. L'ancienne salle de départ deviendra la salle d'arrivée, qui manquait depuis l'origine à la gare Saint-Laud.

Entre les salles d'attente et la salle de départ on a ménagé un passage conduisant à la voie ferrée ; on y trouve un Bureau de renseignements, qui sera d'une grande utilité pour le public. Comme nous avons dit, l'installation n'est pas encore complète ; ainsi la bibliothèque a été provisoirement plaquée près d'un passage d'une façon peu commode pour les vendeuses et pour les acheteurs. C'est l'affaire de quelques jours de patience. (*Union de l'Ouest.*)

—

La place du Ralliement. — M. le Maire d'Angers publie un arrêté dont voici l'article unique :

« Art. 1. — Les foires et marchés qui, aux termes de l'arrêté en date du 15 décembre 1885, se tiennent sur la place du Ralliement, seront et demeureront supprimés à partir du 1er janvier 1887. »

EMPOISONNEMENT PAR LES MOULES

Nous avons bien souvent signalé le danger que présentent les moules. Un douloureux événement vient de justifier nos prévisions.

Samedi dernier, Mme veuve Leblanc Bablontin, mère du consul du Chili, demeurant côte Saint-Sébastien, à Nantes, avait, à sa table, son fils, négociant en vins, quai Ile-Gloriette, et Mme Leblanc. On servit un plat de moules. Tous trois furent empoisonnés.

M. et Mme Leblanc n'ont été sauvés que grâce aux soins énergiques qui leur furent donnés par MM. les docteurs O'Neil et Joüon.

Quant à Mme veuve Leblanc, malgré les soins dont elle fut l'objet, elle succomba après des souffrances atroces.

(*Espérance du Peuple.*)

CONGRÈS DES CATHOLIQUES DE L'OUEST

—

Nous rappelons à nos lecteurs que le Congrès des catholiques de l'Ouest s'ouvrira à Nantes, mardi soir 16 courant, pour se terminer le dimanche suivant.

Des catholiques éminents, notamment MM. Hervé-Bazin, de Lamarzelle, Harmel et Chesnelong, honoreront le Congrès de leur présence et se feront successivement entendre dans les réunions générales, par lesquelles se termineront chaque soir les travaux de la journée.

Nous engageons tous les hommes de foi et de zèle auxquels leur situation le permet, à aller prendre part à cette grande œuvre du Congrès de l'Ouest.

Pour toutes demandes de renseignements, communications et retraits de cartes, s'adresser à Nantes, à M. le Curé de Saint-Nicolas, ou à MM. Catta, rue de Strasbourg, 46 ; Delafoy, quai Fosse, 53.

Inondations et tempête.

Grenoble, 10 novembre.

La pluie a recommencé ce matin.

Le Drac remonte de 6 centimètres par heure. L'Isère est stationnaire.

Le préfet est reparti pour Moirans et Tullins dont les plaines sont toujours inondées.

Nîmes, 10 novembre.

Le Rhône, qui avait commencé à décroître hier, a repris aujourd'hui son mouvement ascensionnel par suite des nouvelles pluies.

A Bellegarde, à la suite de pluies torrentielles, la ligne de Bourg à Bellegarde a été coupée hier ; du côté d'Avignon, les dégâts matériels sont considérables, les voies de chemin de fer sont coupés sur plusieurs points.

Une dépêche de Nîmes nous annonce que les eaux ont envahi Vallabrègues, Comps et Codolet.

Dans les Hautes-Alpes, les rivières ont débordé dans tout le département ; les chemins, les routes, la voie ferrée sont coupés, la ligne télégraphique est détruite.

Gap, 10 novembre.

Les pluies torrentielles ne cessent de tomber.

Les rivières débordent dans tout le département et causent des dégâts considérables ; les ruisseaux changés en torrents impétueux ont coupé les chemins, les routes et la voie ferrée, et détruit la ligne télégraphique en emportant les poteaux.

Plusieurs maisons se sont écroulées à Gap.

Une épouvantable tempête sévit sur tout le littoral espagnol de la Méditerranée.

Quatre navires, dont deux français, étaient en détresse. Les équipages ont pu être sauvés.

Mais, sur les côtes de Catalogne, quinze navires se sont perdus et on a déploré la mort d'un grand nombre de personnes.

Faits divers.

LE JOCKEY ARCHER

La nouvelle de la mort de Fréd. Archer, parvenue à Londres lundi, et télégraphiée immédiatement dans toute la Grande-Bretagne, était si inattendue que personne, au premier abord, ne voulut y croire.

La nouvelle a été bientôt confirmée et chacun a été affecté en apprenant qu'Archer, dans un accès de délire, avait lui-même mis fin à ses jours.

Rapidement répandue, la nouvelle de cette fin si triste et si prématurée a causé un deuil universel.

Fréd. Archer était très populaire dans toutes les classes de la société.

Pendant de longues années, en effet, Archer a été le premier parmi les jockeys. Rapidement, il était arrivé au premier rang, et jusqu'au jour de sa mort, il avait su s'y maintenir.

Jeudi dernier, il courait sur la piste de Lewes par une pluie battante.

Il a gagné un refroidissement qui l'a forcé à rentrer à Londres le soir même.

Son état n'avait alors rien d'inquiétant, mais le mal fit de rapides progrès.

Dimanche soir, on constata les premiers symptômes d'une fièvre typhoïde.

Les médecins firent tout leur possible pour soulager le malade, et, lundi matin encore, on constatait chez lui un mieux sensible.

Ne craignant aucune complication, les médecins, à une heure, le laissèrent seul avec sa sœur, Mme Coleman, et une garde-malade.

Bientôt le malade pria la garde de sortir.

Vers une heure et demie, en proie à un violent délire, il se mit à se promener dans sa chambre. Mme Coleman s'approcha de lui et quelle ne fut pas sa frayeur en voyant aux mains de son frère un revolver !

Mme Coleman sut garder assez de sang-froid pour essayer d'arracher des mains du malade l'arme meurtrière.

Voyant son intention, Archer d'une main repoussa violemment sa sœur et de l'autre, levant son arme dans la direction de sa bouche, il fit feu.

L'effet a été foudroyant ; la colonne vertébrale était brisée.

La nouvelle connue, de nombreuses lettres de condoléance furent expédiées à la famille, entre autres une du prince de Galles.

Partout cette mort a causé une vive douleur. A Liverpool surtout, où, en vue des prochaines courses, un grand nombre de sportsmen étaient réunis, la mort du grand champion a causé une véritable consternation.

Frédéric Archer était fils de William Archer, le jockey de steeple-chase qui habite Cheltenham.

Il était né à Prestbury, près de Cheltenham, le 11 janvier 1857.

Le 31 janvier 1883, il a épousé miss Dawson, qui deux ans plus tard mourait, lui laissant une fille.

Depuis la mort prématurée de sa femme, Archer était demeuré plongé dans l'abattement.

Durant son dernier voyage en Amérique il souffrit, dit-on, d'insomnies prolongées.

Dimanche dernier était le jour anniversaire de la mort de sa femme.

Peut-être ce triste souvenir a-t-il fait prendre à Archer la sinistre résolution de mettre fin à ses jours.

Il vient d'être mis en vente, à l'*Epicerie Centrale*, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 15 novembre 1886,

Le Chapeau de paille d'Italie

Comédie-vaudeville en 5 actes, de MM. Marc Michel et Labiche.

On commencera par :

LA PERRUQUE

Vaudeville en 1 acte, de Delacour.

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.

Dépôt : MACHET, 1, rue d'Orléans.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1er Janvier 1890,

UNE MAISON

Avec Atelier de Photographie

Rue d'Orléans, no 50,
Occupée actuellement par M. COUÉ.

S'adresser à Me LE BARON, notaire, ou à M. ERNOULT, négociant à Montsoreau. (715)

CHANGEMENT DE DOMICILE

La PHOTOGRAPHIE **Victor COUÉ** sera transférée rue d'Orléans, 57, en face celle occupée actuellement. (729)

Étude de Me PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR

ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 28 novembre 1886, à midi, en la mairie d'Epieds,

DES BIENS

Dépendant de la succession de M. Louis Aubineau, propriétaire à Epieds,

Consistant en : bâtiments, terres, prés, bois taillis et vignes, le tout contenant environ 10 hectares 37 ares, situés communes d'Epieds, Morton et Saix.

S'adresser à M. CESBRON, expert-géomètre à Doué-la-Fontaine, ou à Me PINAULT. (732)

Etude de Me ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

ADJUDICATION

En l'étude de Me ROULLEAU, *notaire à Fontevrault,*

Le dimanche 21 novembre, à midi,

D'UNE MAISON

En parfait état,

Située à Fontevrault, rue Rochechouart,

Comprenant : rez-de-chaussée, premier et second étage, grenier.

Mise à prix : 800 francs.

Placement fort avantageux.

A CÉDER

PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

AU

PALAIS DES MARCHANDS

RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — *Rue du Petit-Prêtre*, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.

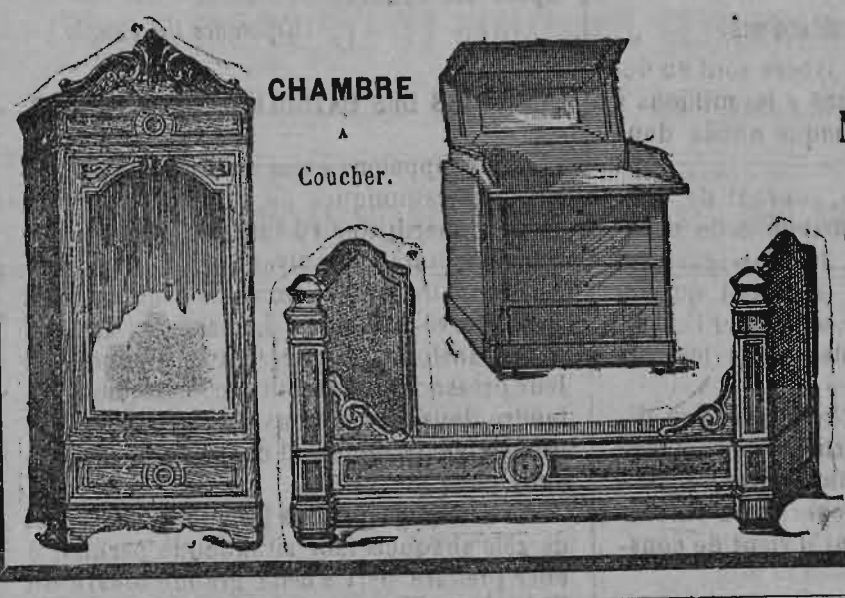

CHAMBRE à Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures
Literie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4,

Avec jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE

PONETTE ALEZANE

1m48 très-doublée, vite trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre

UN CHEVAL NOIR

Agé de 4 ans, taille 1m40.

CHARRETTE ANGLAISE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de **comptable.**

ON DEMANDE **un apprenti.** S'adresser à M. H. HARDY, fabricant de meubles, Levée-Neuve, Saumur.

Un agent, muni de bonnes références, aurait trois heures à disposer par jour **pour comptabilité.**

S'adresser au bureau du journal.

Une DEMOISELLE très-instruite désire emploi de suite pour écriture et comptabilité, dans un magasin ou autres maisons. Bons renseignements. (745)

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

AVIS

ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.

S'adresser à Me CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, 18. (738)

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, **demande emploi** de dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches.

LE PÉCHÉ DE LA GÉNÉRALE

Par CHARLES MÉROUVEL

La BOURSE ou la VIE

Par CAMILLE BIAS.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Ecrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, *etc.*

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'*Echo Saumurois.*

Saumur, Imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc^te	Dernier cours.		
3 %.	82 40	82 50	»	
3 %. amortissable.	85 45	85 47	»	»
3 % — (nouveau)	82 35	82 42	»	»
4 1/2 %.	105 »	104 60	»	»
4 1/2 %. (nouveau)	109 40	109 50	»	»
Obligations du Trésor.	512 »	513 »	»	»
Banque de France.	4395 »	4420 »	»	»
Société Générale	475 »	475 »	»	»
Comptoir d'escompte	1015 »	1020 »	»	»
Crédit Lyonnais	595 »	596 25	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1417 50	1417 50	»	»
Crédit mobilier	315 »	317 50	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc^te	Dernier cours.		
Est	805 »	807 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1250 »	1247 50	»	»
Midi	1175 »	1170 »	»	»
Nord	1610 »	1610 »	»	»
Orléans	1326 25	1325 »	»	»
Ouest	867 50	866 25	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	1447 50	1452 50	»	»
Canal de Suez.	2075 »	2088 75	»	»
C. gén. Transatlantique.	532 50	533 75	»	»
Russe 5 0/0 1870.	99 »	99 50		

Valeurs au comptant	Clôtur^e préc^te	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522 »	523 25	»	»
— 1865, 4 %.	522 50	523 50	»	»
— 1869, 3 %.	409 50	409 25	»	»
— 1871, 3 %.	400 »	400 »	»	»
— 1875, 4 %.	515 »	513 »	»	»
— 1876, 4 %.	513 »	514 »	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris.	524 »	525 »	»	»
Obligations communales 1879.	471 75	472 »	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %.	470 »	471 50	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %.	386 »	384 75	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur^e précé^te	Dernier cours.		
Gaz parisien	523 50	523 »	»	»
Est	395 »	396 »	»	»
Midi	395 »	395 50	»	»
Nord	399 »	398 50	»	»
Orléans	396 »	396 50	»	»
Ouest	395 »	398 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	394 »	394 »	»	»
Paris-Bourbonnais	393 »	393 50	»	»
Canal de Suez.	582 50	583 50	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34
Saumur(état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43
Varr.-Chacé.	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11 »	»	4 30	8 56
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11
Thouars.	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37
Loudun	»	8 09	»	3 16	3 »	»	9 52

STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir	Omn. soir
Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»
Thouars.	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10
Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29
— dép.)	6 58	1 »	2 23	5 03	9 54	10 30
Brézé-s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»
Varr.-Chacé.	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»
Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47
Saumur/état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57
Saumur(orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	8 21	»	»	Bourgueil.	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet.	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet.	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 15	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur	»	9 26	4 34	Chinon	7 43	4 41	8 58
Port-Boulet.	8 40	12 20	6 »	Port-Boulet.	8 10	6 43	10 02
Chinon	9 04	12 50	6 24	Saumur	9 04	7 06	10 30

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (or.)	6 54	»	»	8 34	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11
Saumur(état)	6 50	8 28	4 05	8 30	Baugé-l Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20
Nantilly	7 04	8 37	4 15	8 43	le Vaudelnay	6 3.	9 16	12 39	1 54	8 30
Montreuil (a)	7 31	9 19	4 46	9 08	Montreuil (a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40
— (dép.)	7 34	9 35	5 »	9 16	— (dép.)	6 58	9 45	1 »	2 23	9 54
le Vaudelnay	7 45	9 46	5 11	9 28	Nantilly	7 35	10 29	1 17	2 51	10 22
Baugé.	7 56	9 56	5 20	9 45	Saumur(état)	7 49	10 49	1 27	3 02	10 30
Doué	8 05	10 03	5 27	9 54	Saumur(orl.)	7 48	»	1 25	3 01	»

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR

STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58
Vivy	8 12	»	3 16	5 54	»
Blou.	8 22	»	3 25	6 03	»
Vernantes.	8 39	»	3 38	6 14	»
NoyantMéon	9 13	2 16	4 04	6 38	11 44
Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 45	12 33

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Expr. matin	Omn. soir
Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15	12 34	6 34
NoyantMéon	5 53	9 18	1 10	1 27	7 38
Vernantes.	6 17	9 42	»	»	8 »
Blou.	6 29	9 54	»	»	8 11
Vivy	6 38	10 03	»	»	8 20
Saumur(orl.)	6 50	10 15	1 53	2 09	8 30

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 43
St-Martin.	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers.	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»
La Ménitré.	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50	11 13
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 33

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet.	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 44
La Chapelle.	»	9 »	»	1 24	5 17	7 44	»
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 »	11 43

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.